



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
Agence Urbaine de Safi-Youssoufia

Décision n° 93 du 27/11/2018

**DECISION**

**Portant lancement d'un concours pour  
le recrutement d'un ingénieur géomètre topographe**

Le Directeur de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia

Vu le Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 ( 10 septembre 1993 ) instituant les agences urbaines ;

Vu le Décret n° 2-97-361 du 27 Joumada II 1418 (30 octobre 1997) portant création de l'Agence Urbaine de Safi - El Jadida tel qu'il a été modifié ;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22/10/2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;

Vu la loi cadre au titre de l'exercice 2018 ;

Vu les nécessités du service.

**Article 1 :** l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia organise le **27 Décembre 2018** un concours pour le recrutement d'un ingénieur géomètre topographe.

**Article 2 :** ce concours sera ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé(e) de moins de 45 ans à la date du concours ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour les fonctionnaires ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur géomètre topographe ;
- Maitrise des circuits d'élaboration des documents topographiques (restitutions numériques, levées topographiques... ) ;
- Connaissance des lois et procédures régissant l'urbanisme et les travaux topographiques en matière de planification et gestion urbaine ;
- Maitrise des outils informatiques en relation avec les travaux topographiques (SIG, AUTOCAD, COVADIS....).

**Article 3 :** Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia, sis **Bd Idris I** ou envoyés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Safi-Youssoufia **B.P : 55, Plateau Safi** \_\_\_\_\_, au plus tard le **12 Décembre 2018** délai de rigueur.

Tout dossier incomplet, ou dont les pièces ne sont pas conformes à celles demandées ou parvenues hors délai, est automatiquement rejeté.

**Article 4** : Les candidats dont les dossiers répondent aux conditions de candidature fixées aux articles 2 et 3 seront convoqués pour passer l'épreuve écrite dudit concours.

Les candidats admis à l'issue de l'épreuve écrite passeront une épreuve orale.

**Article 5** : Cette décision, les modalités du concours et les résultats seront publiés sur le site web [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site web de l'agence Urbaine de Safi-Youssoufia [www.ausafi.ma](http://www.ausafi.ma), et affichés au niveau de son siège.

α

  
**El Mostafa LAARAICH**  
Directeur de l'Agence Urbaine  
de Safi - Youssoufia

**Agence Urbaine de Safi**

Rue Idriss I, B.P 55, Plateau Safi  
Tél : 0524/63.07.45 Fax : 0524/63.08.99  
Email : [agenceurbainesafi@menara.ma](mailto:agenceurbainesafi@menara.ma)

